

PRÉSENTATION DES RÉFÉRENCES DANS LA REVUE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE



- Méthode retenue pour référencer dans un article des citations intégrales ou d'idées : **présentation des références dans le corps du texte (entre parenthèses)**.
- Méthode retenue pour constituer la liste de références bibliographiques que l'on trouve à la fin de la majorité des articles : **méthode traditionnelle**.
- Ne sont présentées en bibliographie **que les notices référencées dans le texte**. S'il y a lieu, les suggestions de lecture ou les documents connexes peuvent être indiqués en note de bas de page ou dans un encadré spécial à la fin de l'article.
- Sont présentées en **notes de bas de page** toutes indications ou précisions complémentaires (ex. : la définition d'un mot ou d'un concept, l'adresse Web d'un organisme mentionné dans un article, un hyperlien conduisant à la description d'un programme que l'on mentionne dans un article, etc.)

RÉFÉRENCES DONNÉES DANS LE CORPS DU TEXTE

Pour la référence qui suit une **citation intégrale**, on donne entre parenthèses le nom de l'auteur suivi d'une virgule, l'année de publication du document cité suivie du deux-points et la page ou les pages dont est tirée la citation.

Exemple : (Aylwin, 2000, p. 12)

Pour la **référence qui renvoie à une citation d'idée**, à une notion ou à un concept qui réfère à l'écrit d'un auteur, on donne entre parenthèses le nom de l'auteur suivi d'une virgule et l'année de publication du document cité.

Exemple : (Aylwin, 2000)

Lorsque le **nom de l'auteur est lui-même mentionné dans le corps du texte**, on ne donne que l'année de publication du document auquel on réfère à la suite de ce nom (entre parenthèses).

Exemple : Comme le précise Aylwin (2000), le rôle du professeur est d'agir comme un catalyseur.

Si une **citation intégrale suit le nom de l'auteur mentionné dans le corps du texte**, en plus de l'année de publication du document dont la citation est tirée, on inscrit alors aussi la ou les pages dont est extraite la citation (toujours entre parenthèses et en utilisant le deux-points pour introduire le numéro de page).

Exemple : Comme le souligne Aylwin, « c'est à l'élève qu'incombe la responsabilité inéluctable d'interagir avec la matière » (2000, p. 12).

Dans le cas où le **document cité est signé par plusieurs auteurs**, on donne le nom de chacun, jusqu'à concurrence de trois noms. Pour un document signé par plus de trois auteurs, on écrira le nom du premier auteur suivi de l'expression « et collab. ».

Exemple : « L'usage des TIC au collégial n'est pas sans susciter des réflexions importantes » (Poellhuber et collab., 2012).

Si **deux textes du même auteur publiés la même année sont cités** dans un article, on fait suivre l'année de publication du document par une lettre minuscule pour distinguer les ouvrages. Les lettres sont alors ajoutées en fonction de l'ordre alphabétique des titres des documents cités. Dans un tel cas, on ajoute les mêmes lettres à la suite de l'année de publication des documents cités dans la liste des références bibliographiques.

Exemple : Dans les programmes de Sciences de la nature (MELS, 2010a) et de Sciences humaines (MELS, 2010b)...

NOTICES PRÉSENTÉES DANS LA LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Un auteur : NOM DE L'AUTEUR, Première lettre du prénom de l'auteur. *Titre du volume*, X^e édition (s'il y a lieu de l'indiquer), Lieu de publication, Nom de l'éditeur, année.

Exemple

AYLWIN, U. *Petit guide pédagogique*, Montréal, AQPC, 2000.

Deux auteurs : NOM DE L'AUTEUR, Première lettre du prénom de l'auteur. et Première lettre du prénom du deuxième auteur, NOM DU DEUXIÈME AUTEUR. *Titre du volume*, X^e édition (s'il y a lieu de l'indiquer), Lieu de publication, Nom de l'éditeur, année.

Exemple

DUVAL, A.-M. et M. PAGÉ. *La situation authentique : de la conception à l'évaluation — Une formule pédagogique pour toutes les disciplines*, Montréal, AQPC, 2013.

Trois auteurs : NOM DE L'AUTEUR, Première lettre du prénom de l'auteur, Première lettre du prénom du deuxième auteur, NOM DU DEUXIÈME AUTEUR et Première lettre du prénom du troisième auteur, NOM DU TROISIÈME AUTEUR. *Titre du volume*, X^e édition (s'il y a lieu de l'indiquer), Lieu de publication, Nom de l'éditeur, année.

Exemple

BARBEAU, D., A. MONTINI et C. ROY. *Tracer les chemins de la connaissance*, Montréal, AQPC, 1997.

Quatre auteurs et plus : NOM DU PREMIER AUTEUR, Première lettre du prénom du premier auteur. et collab. *Titre du volume*, X^e édition (s'il y a lieu de l'indiquer), Lieu de publication, Nom de l'éditeur, année.

Exemple

POELLHUBER, B. et collab. *Les habitudes technologiques au cégep : résultats d'une enquête effectuée auprès de 30 724 étudiants*, Montréal, Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante, 2012.

Ouvrage collectif sous la direction d'un spécialiste : NOM DU PREMIER DIRECTEUR, Première lettre du prénom. et (s'il y a lieu) Première lettre du prénom du deuxième auteur, NOM DU DEUXIÈME DIRECTEUR (dir.). *Titre du volume*, X^e édition (s'il y a lieu de l'indiquer), Lieu de publication, Nom de l'éditeur, année.

Exemple

MARTINEAU, S. et D. SIMARD (dir.). *Les groupes de discussion*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2001.

Une seule partie ou un seul chapitre d'un ouvrage collectif : NOM DE L'AUTEUR, Première lettre du prénom de l'auteur. « Titre de la partie », dans NOM DU DIRECTEUR, Première lettre du prénom. (dir.). *Titre du volume*, X^e édition (s'il y a lieu de l'indiquer), Lieu de publication, Nom de l'éditeur, année, p. X-XX.

Exemple

NORMAND, L. « Une démarche de construction des savoirs en physique », dans BIZIER, N. (dir.). *L'impératif didactique, au cœur de l'enseignement collégial*, Montréal, AQPC, 2014, p.167-179.

Article tiré d'un périodique : NOM DE L'AUTEUR, Première lettre du prénom de l'auteur. « Titre de l'article », *Nom de la publication*, vol. Y, n° X, date de parution, p. X-XX.

Exemple

GOHIER, C., F. JUTRAS et L. DESAUTELS. « Mise au jour d'enjeux éthiques de la profession enseignante au collégial, *Pédagogie collégiale*, vol. 20, n° 2, hiver 2007, p. 30-35.

Thèse ou mémoire : NOM DE L'AUTEUR, Première lettre du prénom de l'auteur. « Titre de la thèse ou du mémoire », thèse de doctorat (ou mémoire de maîtrise) en (la discipline avec une minuscule initiale), Ville où se situe l'université, Nom de l'université, année.

Exemple

GRÉGOIRE, P. *L'impact de l'utilisation du traitement de texte sur la qualité de l'écriture d'élèves québécois du secondaire*, thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Montréal, Université de Montréal, 2012.

Rapport de recherche : NOM DE L'AUTEUR, Première lettre du prénom de l'auteur. « Titre du rapport », Rapport de recherche (on appliquera la majuscule initiale à ce mot s'il fait partie du titre du document ou si on l'y trouve comme un sous-titre) + (s'il y a lieu) organisme subventionnaire, Ville, année.

Exemple

CORMIER, C. *Les conceptions en géométrie moléculaire d'étudiants de Sciences de la nature. Modes de raisonnement et diagnostic de conceptions alternatives fréquentes en chimie*, rapport de recherche PAREA, Montréal, 2013.

Page Web consultée : NOM DE L'AUTEUR, Première lettre du prénom de l'auteur. « Titre de la page », Nom du site [adresse Internet].

Exemple

GIRARD, M.-A. « La pédagogie inversée », Innovations en éducation [<http://www.innovationseducation.ca/la-pedagogie-inversee/>].

Chaque fois qu'un **document est disponible en ligne**, on ajoute, à la fin de la notice, l'adresse de la page Web où il est reproduit entre crochets. On ne donne pas la date de consultation de la page. Les références à des textes que l'on trouve en ligne doivent mener directement au texte cité. Tous les hyperliens doivent être valides. Les noms des sites Web et des blogues sont donnés en romain, qu'ils soient français ou anglais. Les noms des périodiques (qu'ils soient publiés sur papier ou en ligne) sont donnés en italique.

Exemple

CORMIER, C. *Les conceptions en géométrie moléculaire d'étudiants de Sciences de la nature. Modes de raisonnement et diagnostic de conceptions alternatives fréquentes en chimie*, rapport de recherche PAREA, Montréal, 2013 [www.cdc.qc.ca/parea/788523-cormier-conceptions-chimie-sciences-nature-andrelaurendeau-PAREA-2013.pdf].

NOTES DE BAS DE PAGE

Les appels de notes de bas de page sont numérotés, sauf pour ceux apparaissant dans les titres principaux et les citations placées en exergues (au début d'un texte) où l'astérisque sera privilégié.

Pour les documents cités en **note de bas de page** qui ne font pas partie de la bibliographie comme telle, on suivra la méthode présentée ci-dessus, à l'exception du prénom et du nom des auteurs qui sera écrit au long, dans l'ordre.

Exemple

¹ Ulric Aylwin. *Petit guide pédagogique*, Montréal, AQPC, 2000.

INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- On respecte l'orthographe et la ponctuation exactes des titres. Les titres et les sous-titres sont séparés par un point, à moins qu'il n'en soit pas ainsi dans la publication citée. On n'utilise donc le deux-points ou le tiret long que s'ils sont eux-mêmes employés dans le titre que l'on trouve dans la publication consultée.
- Sont donnés en italique les titres de monographies (volumes signés par un seul auteur), d'ouvrages collectifs, de documents publiés en version papier et de documents ou de rapports officiels (émanant du gouvernement, par exemple) qui ne sont pas en eux-mêmes des parties ou des chapitres d'ouvrages.
- Sont donnés en romain et placés entre guillemets les titres des articles, des parties de volumes (chapitres d'un ouvrage collectif, par exemple) ou des documents courts n'ayant pas fait l'objet d'une publication en version papier (diaporamas, certains rapports de recherche, sections de sites Web, etc.). Les guillemets utilisés sont alors des guillemets français. Si un titre placé entre guillemets contient un mot guillemeté, on encadre ce dernier de guillemets anglais. On fait de même avec une expression guillemetée que comporte un titre lui-même placé entre guillemets.
- Peu importe sa nature, seul le premier mot des titres d'ouvrages, d'articles, etc. prend la majuscule initiale. En ce qui a trait aux noms des périodiques, on respecte l'emploi des majuscules fait par l'éditeur de ces derniers.
- Les titres anglais d'articles sont donnés entre guillemets ; ceux de périodiques anglais, en italique, comme pour les titres français. Hormis les prépositions, les conjonctions de coordination et les articles internes (a, the, etc.), chaque mot des titres anglais prend une majuscule initiale. Les noms de périodiques, comme en français, sont reproduits tels que les écrivent les éditeurs de ces derniers.
- Les noms des organismes sont donnés au long (non abrégés sous forme de sigles ou d'acronymes) dans les références que comportent les propositions d'articles soumises à la revue. Cela dit, au moment de passer à l'étape de la révision linguistique des articles, il se peut que ces noms soient abrégés à des fins d'allègement.
- Si certaines informations manquaient pour compléter une notice, les abréviations ci-dessous sont utilisées en remplacement :
 - Sans date : s.d.
 - Sans lieu : s.l.
 - Sans pagination (pour les textes affichés en ligne notamment) : s.p.